



PV stationnement sur trottoir

Par **cameleon0180**, le **12/08/2015** à **23:43**

bonjour,

j'ai été verbalisé le 21/3/2014 pour stationnement sur un trottoir alors que je me suis garée sur le trottoir car mon véhicule avait un problème. J'étais avec ma fille de 9ans et 2ans. Je me suis fait verbalisée par un agent qui était dans son véhicule mais il ne sait pas arrêté pour me remettre ma contravention, j'ai eu la chance de la recevoir quelques jours plus tard dans ma boîte aux lettres. Etant donné que j'ai été verbalisé et j'étais en panne, j'ai fait la contestation à l'officier par lettre recommandée et n'ayant eu aucune réponse je pensais qu'il avait accepté ma requête mais par surprise j'ai reçu un acte de huissier me convoquant au tribunal de police pour cette contravention. Entre temps je n'ai jamais reçu la moindre amende majorée. Que dois je faire, dois je prendre un avocat, me présenter à l'audience, envoyez un lettre recommandée au juge?

Je vous remercie par avance
cordialement

Par **martin14**, le **13/08/2015** à **07:50**

bjr,

En principe, vous êtes supposée aller à l'audience .. et vous expliquer sur votre contestation ... Sinon, vous pouvez envoyer quelqu'un à votre place .. après lui avoir rempli un papier l'autorisant ..